

# Communiqué de presse



## APPEL DE DOSSIERS 2021 - ACQUISITION D'ŒUVRES D'ART DE LA VILLE DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

**Saint-Jean-sur-Richelieu, le 15 décembre 2020** – Pour la 15<sup>e</sup> année consécutive, la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu lance un appel aux artistes qui souhaitent soumettre leur dossier dans le cadre de la politique d'acquisition d'œuvres d'art de la municipalité. Les dossiers seront acceptés à compter du 21 décembre 2020, et ce jusqu'au 31 janvier 2021.

La Ville souhaite ainsi rendre accessible l'œuvre d'art au public et offrir une tribune aux artistes créateurs. Ainsi, la municipalité investira 10 000 \$ en achat d'œuvres d'art. La collection rassemble des œuvres en deux et en trois dimensions, figuratives et abstraites, qui sont exposées dans les bâtiments municipaux. Pour voir l'ensemble de la collection, rendez-vous au [www.maculture.ca](http://www.maculture.ca).

Les techniques admissibles sont la peinture, la photographie, les techniques mixtes, la gravure, les œuvres sur papier, la sculpture, les installations et les nouvelles technologies. Les artistes du territoire de Saint-Jean-sur-Richelieu et de la région sont favorisés, mais le processus n'exclut pas les artistes des autres régions. Seules les œuvres uniques sont admissibles au présent appel de dossier. Aucune reproduction ni aucune œuvre monumentale extérieure ne sera retenue.

Les artistes qui souhaitent soumettre une œuvre sont priés de prendre connaissance des orientations de la politique d'acquisition et de remplir le formulaire disponible en ligne au [www.maculture.ca](http://www.maculture.ca) ou sur demande au 450 357-2157, poste 2163. L'appel de dossiers se déroulera du 21 décembre 2020 au 31 janvier 2021. Les artistes ne peuvent pas soumettre plus de deux œuvres par médium.

Les formulaires doivent être envoyés par courriel à [jury.acquisition@sjsr.ca](mailto:jury.acquisition@sjsr.ca), accompagnés du curriculum vitae de l'artiste et d'une photographie de l'œuvre en version numérique. Les personnes désirant déposer une version papier des documents, accompagnée d'une photographie sur CD, peuvent le faire aux soins du Jury d'acquisition, Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, Case postale 1025, Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec, J3B 7B2.

Le comité d'acquisition est composé de cinq personnes, dont un artiste professionnel et un élu municipal. Les propositions de legs et de dons peuvent également être analysées par le jury. Il est à noter que les dossiers soumis ne seront pas retournés.

- 30 -

Source : Yolaine Langlois  
Conseillère au développement culturel  
[y.langlois@sjsr.ca](mailto:y.langlois@sjsr.ca)  
Tél. : 450 357-2157, poste 2181

p. j. Photo de l'exposition des œuvres acquises en 2020